Image not found or type unknown

changement garde d'enfant après jugement de divorce

Par **misterj59**, le **23/01/2010** à **14:36**

Bonjour,

Je suis un peu perdu, donc je vous expose ma situation:
je suis papa de 3 enfants dont un majeur à ce jour, c'est la maman après un divorce à l'amiable en 2005 qui a pris la garde des enfants.
Depuis un certain temps, le second enfant à des problèmes avec la mère et celle ci a du mal à le gérer, elle l'a menacé à plusieurs reprises "qu'il aille chez son père", mon fils agé de 17 ans dans 3 mois à donc décider de venir vivre chez moi.

C'est avec un énorme plaisir que je lui ai dit OUI, suffit juste que tout soit fait dans la conformité de la loi.

Comment dois je m'y prendre ?
Quelle démarche juridique dois je faire ?
Aurais je toute l'autorité parentale ?
Comment cela se passe t'il pour la pension alimentaire ?

Bref un peu perdu et besoin de connaitre les bonnes réponses, je désire que tout cela se passe dans le contexte de l'amiable et pour le bien de mon fils.

merci pour vos réponses

Par **Laure11**, le **23/01/2010** à **17:01**

Bonjour,

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance,pour demander une modification de la garde, ainsi que du montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

L'autorité parentale restera conjointe.

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés